



DISI Rhône-Alpes Auvergne Bourgogne

« Et vivre, ce n'est pas se résigner »
Albert CAMUS

Vos contacts FO : Christian GERLE – ESI Clermont-Ferrand 04 73 98 31 28

Toutes les informations sur : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/D63/>

CSAL du 17 janvier 2023

En préambule de ce comité, chaque OS a fait lecture de sa liminaire. Toutes ont dénoncé la situation préoccupante de la DGFIP, tant d'un point de vue mission que d'un point de vue emplois.

Le Directeur a répondu sur la question des emplois, et s'il se réjouit de la création de postes à la DiSI (qui contraste, il est vrai, avec les suppressions d'emplois massives dans le réseau), il est intéressant de constater qu'il reconnaît que ce n'est pas suffisant et que les vacances ne sont pas comblées.

Opérations sur les emplois :

En effet, la DiSI verra la création de 20 postes en 2023.

Mais il s'agit d'une mesure en trompe l'œil si on prend la peine d'en regarder le détail :

Tout d'abord, la moitié de ses postes sont affectés au CQD de Montbard. C'est tout de même la moindre des choses pour un service nouvellement créé et dont l'effectif est encore loin de l'objectif annoncé l'année dernière.

Les autres créations sont orientées prioritairement vers le nouveau service de DevOps de Clermont, et la cellule Osyris de Nevers.

Le souci, c'est que, pour la DiSI, 31 postes sont déjà vacants. Ce qu'on pouvait prendre pour une bonne nouvelle risque au contraire d'aggraver la situation, en creusant encore la différence entre emplois implantés et effectifs. On sait que 13 techniciens stagiaires viendront dans les services, ce printemps. Pour le reste, on compte sur les demandes de mutations pour combler ses vacances. Mais cela risque de rester une illusion. Il n'y a aucune certitude pour que des collègues souhaitent, en nombre suffisant, venir dans nos Esi.

On doit, visiblement, ces créations, au regain d'intérêt du DGFIP pour l'informatique ; c'est visiblement le thème de l'année. Il faut accentuer la numérisation de l'administration. La mise en avant de l'informatique est bien sûre positive ; mais le tout numérique constitue-t'il une fin en soi ?

Pour paraphraser le Général de Gaulle, qui lui, parlait de l'Europe :

"Bien entendu, on peut sauter sur sa chaise comme un cabri en disant : le numérique ! le numérique ! le numérique ! Mais ça n'aboutit à rien et ça ne signifie rien.

Monsieur Fournel, vous oubliez simplement qu'il ne sert à rien de nous offrir des emplois si vous ne pouvez pas garantir les effectifs correspondants ...

Enfin, et surtout, ces 20 créations sont à mettre en miroir aux 850 suppressions qui , cette année encore vont saigner les services de la DGFIP dans son ensemble.

FO-DGFIP a donc voté contre, sur ce point.

Entendons-nous bien, il ne s'agit pas de refuser les créations d'emplois dans notre direction. Mais il s'agit de refuser la méthode qui consiste à saigner les services en général pour créer quelques postes par-ci, par-là, qui , d'ailleurs, ne suffiront pas à combler les vacances parce que la DG est incapable de garantir les effectifs correspondants.

Budget du fond d'amélioration des conditions de vie au travail :

Ce point était inscrit à l'ordre du jour uniquement pour information.

Le budget a intégralement été dépensé en gadgets divers ...

FO rappelle que les agents ont besoin d'une revalorisation de leurs indices, et non de gourdes, mugs, baby-foot et autres plantes vertes ...

A propos de plantes vertes, FO a remercié la Direction de l'ESi de Clermont qui a assuré elle-même les travaux de jardinage, rempotage, pour égayer les bureaux de Guichard et de Parlette

Questions diverses :

En matière de gestion du personnel, les emplois de cadres A dans les DiSI sont désormais des postes au choix. La demande de mutation se fait normalement, mais, d'une part, il faudra accompagner cette demande d'un CV, d'autre part, l'impétrant devra se soumettre à un (ou des) entretiens avec les chefs d'ESi qui sélectionneront eux-mêmes les candidats.

C'est « parcoursup » appliqué à la DGFIP !

(Vous pouvez prendre connaissance des nouvelles règles de mutation en consultant le guide FO 2023 : <https://www.fo-dgfip-sd.fr/D69/spip.php?article1056>)

FO s'est inquiété d'une future revalorisation des forfaits déjeuners dans le contexte actuel de forte inflation. La Direction nous a répondu ne pas avoir d'information sur le sujet et devrait se renseigner.

Les élus FO-DGFIP au CSAL de la DiSI RAAB

Christian GERLE – titulaire
Philippe BADEL - suppléant